

Numéro de dossier :	1074400053
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet	Soumettre pour adoption au conseil municipal, en vertu de l'article 89 (paragraphe 3) de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel, commercial et industriel situé au 1400, boulevard René-Lévesque Est, sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, les avenues Viger et Papineau et la rue Wolfe ainsi qu'un règlement modifiant le plan d'urbanisme - Site de Radio-Canada

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦ Commentaires

La Direction des transports est favorable au projet de développement du site de Radio-Canada ainsi qu'aux règlements qui permettront son implantation. Nous constatons, avec intérêt, que l'un des règlements encadrant ce projet de développement inclut un certain nombre d'articles dont le but est de favoriser l'utilisation accrue des transports collectifs et actifs par les usagers du site (résidents, travailleurs et visiteurs), conformément aux orientations du Plan de transport de Montréal. De plus, la prédominance résidentielle du projet contribuera à amoindrir les impacts sur la circulation véhiculaire de ce secteur fort achalandé en période de pointe, car la majorité des déplacements générés par le développement seront ainsi à l'inverse des débits de pointe du réseau des rues le desservant.

Plan de gestion des déplacements

Par ailleurs, notre Direction s'attend à ce que le promoteur de ce grand projet produise un plan de gestion des déplacements dans lequel il explique la stratégie de gestion des déplacements qui lui permettra de favoriser les modes de transports collectifs et actifs et de limiter l'usage de l'auto en solo pour accéder au site. Nous nous attendons également, qu'à l'intérieur d'un **accord de développement**, le promoteur s'engage à réaliser certaines mesures pour favoriser l'atteinte de ces objectifs.

Plan sectoriel de gestion des déplacements véhiculaires

Comme plusieurs projets majeurs de développement, tels que le CHUM, la gare-hôtel Viger et Radio-Canada s'implanteront au cours des prochaines années dans la partie est du centre-ville, et qu'aucun de ces projets ne peut prendre en charge, à lui seul, la planification de tout ce secteur, il importe que la Ville de Montréal mandate notre Service pour réaliser un plan sectoriel de gestion des déplacements véhiculaires de la

partie est du centre-ville. De cette façon, il sera possible de prendre en compte la superposition des impacts sur la circulation et le stationnement de tous les grands projets de développement et d'élaborer une stratégie de gestion des déplacements et des besoins en stationnement à l'échelle de cette partie du territoire du centre-ville, de manière à favoriser l'atteinte des objectifs du Plan de transport.

Grille de rues

La grille de rues proposée dans le projet possède certaines caractéristiques préoccupantes pour notre Direction. Ainsi, les rues Alexandre-DeSève et Beaudry seraient construites en tunnel et toutes les rues proposées, de même que les places publiques, seraient construites en structure au-dessus de stationnement étagés et privés. Ce type d'aménagement, en général, est beaucoup moins confortable et sécuritaire pour les piétons et les cyclistes que des rues à niveau et n'est donc pas de nature à favoriser les modes de transport actifs ni l'accessibilité universelle souhaitée par la Ville. Par ailleurs, ces aménagements sont aussi beaucoup plus dispendieux de construction et d'entretien que des aménagements à niveau. De plus, les expériences passées concernant le partage des différentes responsabilités associées à ces structures, nous porte à émettre des réserves à leur sujet. Conséquemment, nous croyons qu'il est préférable d'éviter de telles constructions.

Accès au débarcadère de voitures sur René-Lévesque et au débarcadère des camions de Radio-Canada sur la rue Viger

L'aménagement du débarcadère de voitures sur le boulevard René-Lévesque, vis-à-vis l'entrée principale de Radio-Canada, n'est pas optimal pour la sécurité des piétons et des cyclistes. Celui-ci devra faire l'objet d'une révision.

La localisation et l'aménagement prévue de l'accès au débarcadère des camions de Radio-Canada sur la rue Viger, immédiatement à l'ouest de la rue Alexandre-DeSève, est problématique autant pour la sécurité des piétons et cyclistes, que pour la circulation véhiculaire et ce, compte tenu de la trop grande proximité de ces deux accès. Il y a lieu de revoir aussi cet aménagement.

Numéro de certificat (ou note)

Responsable de l'intervention Gilles LALONDE Ingénieur préposé à la planification Tél. : 872-9697 Date: 2008-10-20	Endossé par: Marc BLANCHET Directeur Direction transport Tél. : 872-2855 Date d'endossement: 2008-10-20 09:10:48
---	--